

Le 05/03/2024

Folio N° 2024/09

Département de la HAUTE-GARONNE
Commune de CAUJAC

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE
SÉANCE DU 4 mars 2024

Date de convocation : 27 février 2024
Nombre de Conseillers : 14
Effectif légal : 15

En présence : 13
En absence : 1
En votant : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Émilie FREYCHE – Maire de la commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Dominique LEVRAT, Marc MIRANI, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Marie-Hélène GAULTIER, Laurent PAIRASTRE, Pascale RIBES, Bruno RENVOISÉ, Nathalie ROUQUET, Patrick BRIOL, Guibert MONGIS, Benjamin HERVÉ.

Étaient absents : Céline VANNIER.

Madame Dominique LEVRAT a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Attribution du marché au bureau d'étude – PLU de Caujac

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'afin de maîtriser le développement de l'urbanisation sur le territoire communal, le conseil municipal a, décidé d'élaborer son Plan Local d'Urbanisme, par délibération en date du 3 octobre 2023.

Les études nécessaires à ce projet nécessitent de conclure un marché public de services, afin de confier ce dossier à un prestataire privé.

A cet effet, une consultation a été lancée par la parution d'un avis d'appel public à concurrence sur la plateforme <https://www.klekoon.com/> le 4 décembre 2023, avec une date limite de remise des offres fixée 15 février 2024.

→ **1 bureau d'études** a répondu dans les délais fixés. Après analyse de l'offre, la proposition du groupement mené par KARTHEO, pour un montant de **35 910 € HT, pour l'ensemble de sa proposition**, a été considéré comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents** :

- **AUTORISE** Madame le Maire à conclure le marché public de services pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme avec la société **KARTHEO** ;
- **DONNE** compétence à Madame le Maire pour les actes d'exécution de ce marché ;
- **DÉCIDE** que ce marché sera réalisé pour le montant estimatif de 35 910 € HT, figurant à l'acte d'engagement ;
- **DÉCIDE** que la durée prévisionnelle de ce marché sera de **27 mois pour la totalité de la mission**, hors délais de validation pris par la commune.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

A Caujac, le 5 mars 2024

Le secrétaire de séance

Dominique LEVRAT

Le Maire,

Émilie FREYCHE